



Republique du Sénégal

Plan Définitif de Mise en Œuvre

Février 2015

**TABLE OF
CONTENTS**

Partie 1: Informations d'ordre général	3
Partie 2: Situation actuelle de sécheresse	4
Partie 3: Description des activités d'intervention	11
Partie 4: Analyse sommaire	22
Partie 5: Instructions permanentes	23

01
**INFORMATIONS
D'ORDRE
GÉNÉRAL**

Nom du pays:	Sénégal	
Coordonnées de la personne à contacter pour le Plan Définitif de Mise en Œuvre (PDMO):	Prénom et NOM : Monsieur Massamba DIOP Téléphone : (+221)77 5291562 / (+221) 33 821 08 11 Email : elmassdiop@yahoo.fr	
Détails du compte bancaire qui recevra le versement :		
Période de couverture :	Année : 2014	Saison: 2014/2015
Montant du versement attendu à partir du 22 octobre 2014	8 200 000 000 FCFA	
Date du versement attendu:	Janvier 2015	

02 SITUATION ACTUELLE DE SÉCHERESSE

1.1. Activités d'alerte précoce (AP)

Le Gouvernement du Sénégal a créé en 1998 le Conseil National de Sécurité alimentaire (CNSA), rattaché au cabinet du Premier Ministre et chargé notamment d'évaluer régulièrement la situation alimentaire et nutritionnelle des populations sénégalaises. En 2006, le Secrétariat exécutif du CNSA (SE/CNSA), bras technique du CNSA, a mis en place le Système national d'Alerte Précoce (SAP) pour collecter, traiter, analyser et diffuser les informations relatives à la sécurité alimentaire afin que les crises alimentaires puissent être prévenues et gérées. Entre juillet et septembre 2014, les membres du comité SAP se sont régulièrement rencontrés afin de suivre l'évolution de l'hivernage 2014/2015. Les conclusions des différentes évaluations du comité SAP ont fait état d'une campagne agricole 2014/2015 marquée par l'installation tardive de l'hivernage dans plusieurs localités du pays mais également par une pluviométrie déficitaire, irrégulière et mal répartie sur la quasi-totalité du territoire national. En conséquence, compte tenu de sa sensibilité au photopériodisme, la production de mil dans les régions du centre et du nord risque de connaître une importante baisse. Quant aux cultures d'arachide et de maïs, elles boucleront difficilement leur cycle de 90 jours et plus d'ici mi-octobre 2014. Cette situation risque de compromettre sérieusement la production agricole et fourragère mais aussi la sécurité alimentaire et la nutrition des ménages résidant dans les zones rurales. Or, bon nombre de ces ménages ruraux n'ont pas eu le temps nécessaire pour se relever de leur choc de l'année dernière, en liaison avec les contreperformances enregistrées dans la production agricole lors de la campagne 2013/2014. Des rencontres hebdomadaires se tenaient dans le cadre du SAP. En plus, chaque décade, le groupe de travail pluridisciplinaire (GTP), mis en place par le Comité permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS), évalue la situation hivernale. Les réunions du SAP et du GTP se tiennent régulièrement depuis l'installation de l'hivernage au mois de juillet. Les parties prenantes ont unanimement reconnu qu'il y a des difficultés. En conséquence, il convient de mener une évaluation conjointe dans le monde rural.

1.2. Exercice d'évaluation des besoins

Il y a eu deux exercices d'évaluation des besoins avant l'achèvement de l'élaboration du plan de mise en œuvre. En effet, sur la période allant du 14 au 27 octobre 2014, une Enquête Rurale sur l'Agriculture, la Sécurité Alimentaire et la Nutrition (ERASAN) a été menée. Cette enquête a permis d'évaluer la production agricole et fourragère mais surtout l'état de sécurité alimentaire et de nutrition des ménages ruraux qui représentent 55% de la population du Sénégal. Le financement de cette enquête a été assuré par le Secrétariat Exécutif du Conseil national de Sécurité alimentaire (64%), le Programme alimentaire mondial (32%) et l'Agence nationale de l'Aviation civile et de la Météorologie (4%). Les résultats de cette enquête ont été utilisés pour identifier et analyser les zones à risque et les groupes vulnérables dans le cadre de l'atelier national du cadre harmonisé, tenu à Dakar, du 03 au 08 novembre 2014. Les résultats du cadre harmonisé ont permis d'identifier les départements qui ont actuellement des difficultés liées aux chocs subis et les populations correspondantes.

02 SITUATION ACTUELLE DE SÉCHERESSE

1.3. Régions et départements touchés par la sécheresse.

La campagne agricole 2014/2015 est marquée par l'installation tardive de l'hivernage dans plusieurs localités du pays mais également par une pluviométrie déficitaire, irrégulière et mal répartie sur la quasi-totalité du territoire national. Cette situation a affecté de manière drastique le niveau de production de l'agriculture et des parcours. En effet, selon les prévisions de la Direction de l'Analyse de la Prévision et des Statistiques agricoles (DAPSA), la production totale de céréales va connaître une baisse par rapport à la campagne précédente. Cette situation

est notamment imputable à la forte contraction de la production de mil (-20%) et de maïs (-21%). Ce repli de la production agricole a une influence négative sur la sécurité alimentaire des populations vivant dans les zones concernées. Selon les résultats du cadre harmonisé, 32 départements du pays sont touchés par l'insécurité alimentaire au mois de novembre 2014 pour 477 938 personnes. Ce nombre devrait doubler au mois de mars 2015 en s'établissant à 927 416 personnes, résidant dans 37 départements, suite à une baisse de production agricole consécutive à l'installation tardive de l'hivernage et à un déficit de pluies (Tableau 1).

Tableau 1: Estimation des populations qui devraient être touchées par l'insécurité alimentaire

Région	Département	Population totale ¹	Population touchée en novembre 2014	Population touchée en mars 2015
Diourbel	Bambey	299 476	14 974	14 974
	Diourbel	268 215	13 411	26 822
	Mbacke	929 764	46 488	46 488
Fatick	Fatick	339 241	16 962	23 747
	Gossas	95 715	0	4 786
Kaffrine	Birkelane	101 216	0	5 061
	Kaffrine	207 676	0	10 384
	Koungheul	163 438	0	8 172
Kaolack	Guiguineo	115 183	5 759	11 518
	Kaolack	488 765	0	24 438
Kedougou	Kedougou	78 522	3 926	15 704
	Salémata	22 111	3 317	4 422
	Saraya	50 724	2 536	5 072
Kolda	Kolda	245 990	12 300	36 899
	Medina yoro	138 084	13 808	27 617
	Velingara	278 381	27 838	69 595
Louga	Kebeemer	259 085	10 363	23 318
	Linguere	373 211	37 321	44 785
	Louga	241 897	4 838	12 095
Matam	Kanel	238 606	47 721	35 791
	Matam	272 620	13 631	27 262
	Ranerou ferlo	51 313	7 697	12 828
Sedhiou	Boukiling	145 569	7 278	43 671
	Goudomp	156 097	7 805	46 829
	Sedhiou	151 327	7 566	22 699
St louis	Dagana	241 695	4 834	12 085
	Podor	370 751	37 075	44 490
	St louis	296 497	5 930	5 930

¹ Les résultats définitifs du recensement général de la population, de l'habitat, de l'agriculture et de l'élevage de 2013

02 SITUATION ACTUELLE DE SÉCHERESSE

Région	Département	Population totale ¹	Population touchée en novembre 2014	Population touchée en mars 2015
Tambacounda	Bakel	138 867	6 943	6 943
	Goudiry	114 846	5 742	28 712
	Tambacounda	299 163	14 958	59 833
Thies	Mbour	668 878	33 444	66 888
	Thies	667 814	20 034	20 034
	Tivaouane	452 172	13 565	22 609
Ziguinchor	Bignona	252 556	12 628	25 256
	Oussouye	48 331	4 833	4 833
	Ziguinchor	248 264	12 413	24 826
Sénégal		9 512 060	477 938	927 416

SOURCE : SECNSA/CH NOVEMBRE 2014

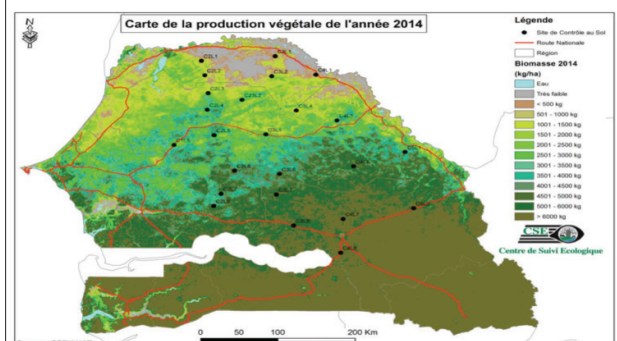
Le suivi de la situation pastorale effectué pendant l'hivernage par les services déconcentrés du Ministère de l'Élevage et des Productions animales, avec l'appui du Centre de Suivi Ecologique (CSE) et l'évaluation finale faite en décembre 2014, a montré que globalement, la biomasse des pâturages naturels peut être schématiquement catégorisée ainsi qu'il suit:

Une zone sahélo-saharienne correspondant en gros à la zone agro écologique de la Vallée du Fleuve Sénégal affiche une production de biomasse herbacée faible notamment au niveau du département de Podor et de certaines localités des départements de Linguère, Louga et Dagana. Dans ces zones, la production de biomasse herbacée de la campagne 2014/2015 se situe en moyenne à 137,5 kg de matière sèche par hectare contre 200 un an auparavant, soit un repli de 31,3%. En 2012/2013, la production de biomasse herbacée de cette zone était d'environ 500 kg/ha, soit plus du double de la production estimée de la présente campagne.

Une zone soudano-sahélienne (région de Kaffrine) et le nord du département de Tambacounda) correspondant quasiment à une partie du bassin arachidier dont la production de biomasse herbacée en 2013 était supérieure à 2000 kg/ha. C'est le cas, par exemple, de la commune de Ndioum Ngainth avec 1697,26 contre 2241,18 l'année dernière et Payar 1279 kg/ha contre respectivement 2409,67 kg/ha. Quant au ranch de Doli, sa production a légèrement augmenté

passant de e 898 kg/ha en 2013 à 976,08 en 2014. Une zone soudano guinéenne, zone du Sénégal oriental où la production a été très bonne notamment dans les localités de Malem Niani et Mayel Dibi où des quantités de biomasse totales respectives de 7680,394 et 7119,1 kg/ha ont été enregistrées.

La carte de la production végétale (ci-dessous) montre une quantité de biomasse différente en fonction des zones échantillonnées et du découpage agro-écologique.



02 SITUATION ACTUELLE DE SÉCHERESSE

En définitive, nous avons :

- une zone à production très faible dans la partie nord et nord-est du pays longeant la route nationale Podor-Ourossogui ;
- une zone à production faible qui s'étend des alentours d'Amaliau village de Yaré Lao ;
- une zone à production moyenne englobant le ranch de Doli au sud pour remonter vers le nord rejoindre le sud du village de Semmé ;
- une zone à production assez forte qui est limitée à peu près par la ligne reliant Delbi- Ndioum Ngainth et la limite nord de la région de Tambacounda ;
- une zone à production forte qui couvre le sud et sud-est, quasiment les régions de Tambacounda, Kédougou, Kolda, Sédhiou et Ziguinchor.

Ainsi, les régions du Nord ont été les premières à être affectées. Dès le mois d'octobre la transhumance a débuté. Ce déplacement d'animaux vers les zones Centre et Est du pays s'est intensifié depuis lors, étendant le sinistre.

Cette situation préoccupante requiert l'organisation d'une opération sauvegarde du bétail avec comme

objectif essentiel de limiter les éventuelles pertes économiques qu'entraîneront inévitablement les effets de ce déficit alimentaire sur les productions animales. En effet, si rien n'est fait, il est évident que le cheptel sera exposé et notamment le noyau sensible constitué des femelles gestantes, des femelles allaitantes et de leurs jeunes produits ainsi que des animaux affaiblis qui tous ne peuvent pas se déplacer sur de longues distances qui conduisent aux zones est et sud du pays. C'est pourquoi, l'Opération Sauvegarde de Bétail vise essentiellement cette catégorie d'animaux vulnérables, en vue d'éviter des pertes par inanition et les pertes de productions en viande et lait. Ces pertes pourraient favoriser l'accroissement des importations-déjà importantes- nationales en produits animaux. Ce qui creuserait davantage le déficit de la balance commerciale du pays.

Le noyau sensible a été évalué à 25% du cheptel et concerne les bovins, les petits ruminants, les porcins et les chevaux.

Les régions du Nord et du Centre sont concernées (Tableau 2).

Tableau 2: Estimation du cheptel qui devrait être affecté par l'insécurité alimentaire

Région	Départements	Effectif					Effectif Total en UBT	Noyau sensible (UBT)
		Bovins	Ovins	Caprins	Porcins	Equins		
Diourbel	Diourbel	49 288	60 049	75 397	12 142	21 895	81 957	20 489
	Bambey	46 612	103 659	93 151	2 573	19 877	83 061	20 765
	Mbacké	71 710	86 994	60 169		31 481	111 042	27 760
	Sous Total1	167 610	250 702	228 717	14 715	73 253	276 060	69 015
Kaolack	Kaolack	32 522	480 701	332 425	11 113	66 998	188 322	47 081
	Guinguinéo	16 564	14 678	3 124	3 602	4 238	21 464	5 366
	Sous Total2	49 086	495 379	335 549	14 715	71 236	209 786	52 447
Kaffrine	Kaffrine	53 298	54 796	27 631		9 081	65 322	16 330
	Birkilane	40 632	41 818	21 136		6 962	49 850	12 462
	MalemHodar	21 301	21 939	11 032		3 632	26 113	6 528
	Koungheul	58 923	86 134	43 570		9 485	76 030	19 008
	Sous Total3	174 154	204 687	103 369		29 160	217 315	54 329

02 SITUATION ACTUELLE DE SÉCHERESSE

Fatick	Fatick	97 364	128 956	141 453	10 019	17 658	134 561	33 640
	Gossas	91 254	154 809	103 358	257	27 243	136 501	34 125
	Sous Total 4	188 618	283 765	244 811	10 276	44 901	271 062	67 765
Louga	Louga	134 633	232 008	207 025		34 306	201 327	50 332
	Kébémér	52 682	345 050	314 455		18 263	137 475	34 369
	Linguère	227 452	519 996	468 074		9 686	319 051	79 763
	Sous Total 5	414 767	1 097 054	989 554		62 255	657 852	164 463
Saint-Louis	Saint Louis	12 615	13 050	25 672		303	15 537	3 884
	Dagana	79 204	45 217	76 810		1 211	84 018	21 004
	Podor	218 928	310 751	240 532		10 897	264 897	66 224
	Sous Total 6	310 747	369 018	343 014		12 411	364 452	91 113
Matam	Matam	100 091	180 456	96 708		9 384	128 790	32 197
	Kanel	71 559	173 555	64 128		6 458	96 669	24 167
	Ranérou	18 877	186 049	93 099		11 604	59 852	14 963
	Sous Total 7	190 527	540 060	253 935		27 446	285 310	71 328
Total		1 495 509	3 240 665	2 498 949	39 706	320 662	2 281 838	570 459

1.4. Réponse attendue

Pour l'assistance alimentaire, la réponse attendue consiste à distribuer des vivres dans toutes les régions du pays, à l'exception de celle de Dakar. Les activités devraient

démarrer dès le mois de janvier 2015, par le ciblage géographique. Le tableau 3 donne, pour chaque région concernée, le nombre de personnes à prendre en charge.

Tableau 3: Réponse à l'insécurité alimentaire

Région	Activités à partir du 1 ^{er} janvier 2015	Réponse anticipée	
		Minimum	Maximum
		Min	max
Diourbel	Distribution de vivres	74 873	88 284
Fatick	Distribution de vivres	16 962	28 533
Kaffrine	Distribution de vivres	0	23 617
Kaolack	Distribution de vivres	5 759	35 956
Kedougou	Distribution de vivres	9 779	25 198
Kolda	Distribution de vivres	53 946	134 111
Louga	Distribution de vivres	52 522	80 198

02
SITUATION
ACTUELLE DE
SÉCHERESSE

Matam	Distribution de vivres	69 049	75 881
Sedhiou	Distribution de vivres	22 649	113 199
St louis	Distribution de vivres	47 839	62 505
Tambacounda	Distribution de vivres	27 643	95 488
Thies	Distribution de vivres	67 043	109 531
Zigunichor	Distribution de vivres	2 874	54 915
Total senegal		477 938	927 416

SOURCE : SECNSA/CH NOVEMBRE2014

Pour l'élevage, la réponse anticipée consiste à mettre en place auprès des vingt (20) commissions départementales de distribution de l'aliment bétail à partir du début du mois de février au plus tard.

Tableau 4: Réponse attendue pour le volet élevage

Régions	Départements	Procédure d'acquisition et Répartition des quotas d'aliment bétail	Quota mis en place		
			Février	Mars	Avril
Diourbel	Diourbel	609	200	209	200
	Bambey	617	200	217	200
	Mbacké	825	250	325	250
	Sous Total 1	2 051	650	751	650
Kaolack	Kaolack	1 398	500	500	398
	Guinguinéo	159	159		
	Sous Total 2	1 557	659	500	398
Kaffrine	Kaffrine	485	200	285	-
	Birkilane	370	185	185	-
	MalemHodar	194	194		-
	Koungheul	565	300	265	-
	Sous Total3	1 614	879	735	-
Fatick	Fatick	999	300	399	300
	Gossas	1 014	400	400	214
	Sous Total 4	2 013	700	799	514

02 SITUATION ACTUELLE DE SÉCHERESSE

Louga	Louga	1 495	500	500	495
	Kébémér	1 021	400	400	221
	Linguère	2 369	800	800	769
	Sous Total 5	4 885	1700	1700	1485
Saint-Louis	Saint Louis	115	115	-	-
	Dagana	624	200	224	200
	Podor	1 967	700	700	567
	Sous Total 6	2 706	1015	924	767
Matam	Matam	956	350	350	256
	Kanel	717	250	250	218
	Ranérou	444	150	150	144
	Sous Total 7	2 118	750	750	618
Total		16945	6265	5794	5085

SOURCE : DIREL

1.5. Interventions dont la mise en œuvre pourrait être anticipée

La mise en œuvre de la distribution de vivres pourrait être anticipée. En effet, les activités de ciblage devraient commencer dès le mois de janvier 2015 afin de permettre de procéder correctement à des enquêtes de vérification qui sont fondamentales. Ces enquêtes serviront à corriger tous les cas d'erreurs d'inclusion et d'exclusion.

Tableau 5: Interventions à anticiper

SOURCE : SECNSA

Nom de l'intervention	Période (mois)	Région/niveau national	Type d'intervention	Remplit-elle les conditions requises par l'ARC ?
Activités de ciblage des bénéficiaires	Janvier-février 2015	national	D	[X]
Appel d'offres pour achat de la quantité de vivres nécessaire	Janvier-février 2015	national	D	[X]

03 DESCRIPTION DES ACTIVITÉS D'INTERVENTION

Avec les fonds provenant de l'ARC, l'Etat du Sénégal prévoit de financer la distribution de vivres aux populations touchées par l'insécurité alimentaire. En effet, l'analyse des zones touchées par l'insécurité alimentaire a été effectuée au mois de novembre 2014, lors de l'atelier du cadre harmonisé. Il est ressorti de cette analyse que sur les 45 départements administratifs que compte le pays, les 37 (82,2%) seront confrontés à l'insécurité alimentaire au mois de mars 2015. Les départements qui seraient probablement épargnés sont Dakar, Guédiawaye, Pikine, Rufisque, Dagana, Saint-Louis, Thiès et Tivaouane (en vert sur la carte ci-contre).

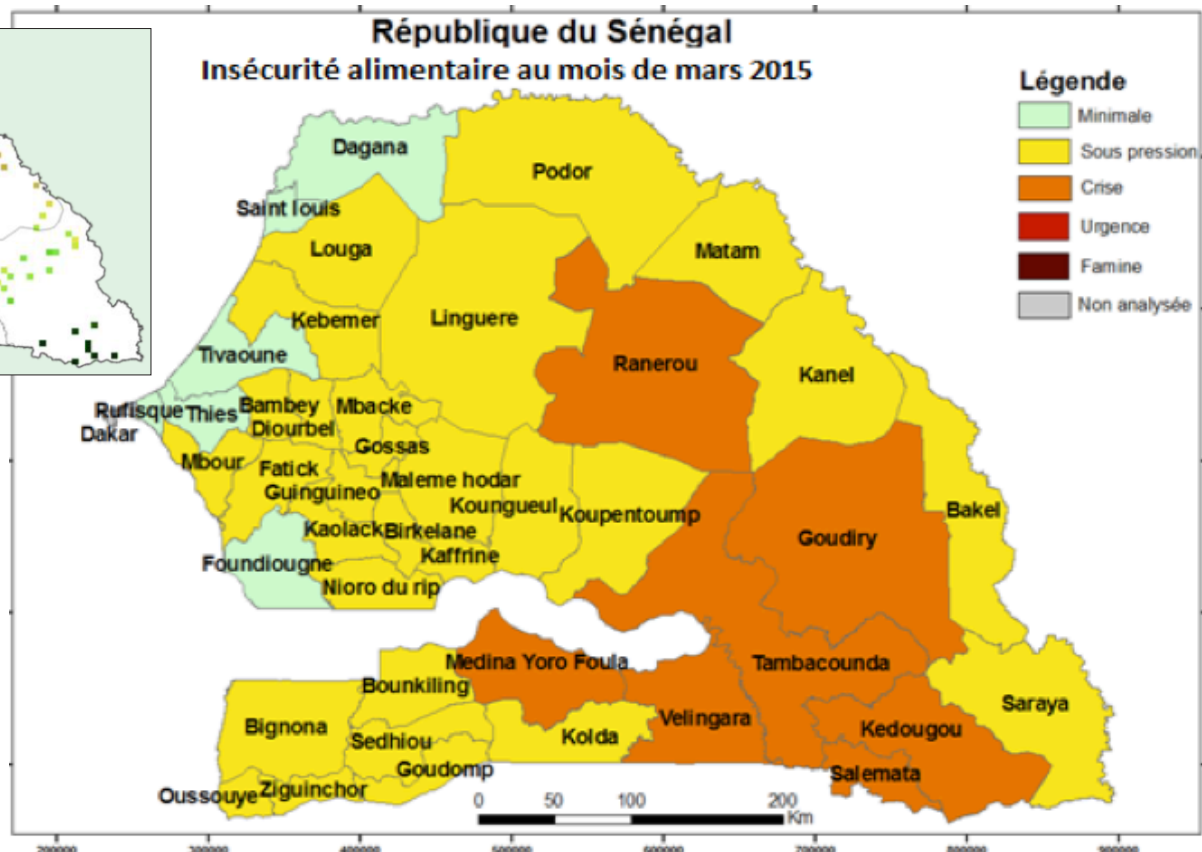
2.1. Interventions et plan de mise en œuvre

La distribution de vivres a été bien prévue dans le plan de mise en œuvre.

2.2. Description de l'intervention

Les populations en insécurité alimentaire dans les 37 départements ciblés recevront des vivres (principalement du riz), à titre gratuit. Durant toute la durée de l'intervention, chaque personne ciblée recevra mensuellement 15 kilogrammes de riz.

Pour le volet élevage, en situation d'urgence, le Ministère, de concert avec les autorités (primature) procède à une consultation restreinte de l'ensemble des fabricants d'aliment de bétail. En général, ce sont trois ou quatre sociétés qui s'intéressent effectivement à l'opération. Dans ce cas, un quota leur est affecté au prorata de leur capacité de production, et à mettre en place pendant une période bien définie d'un commun accord. Le transport de l'aliment est négocié avec ces sociétés jusqu'au niveau des magasins situés au niveau le plus déconcentré de la localité.



03 DESCRIPTION DES ACTIVITÉS D'INTERVENTION

Tableau 6: Départements visés par une aide alimentaire d'urgence

Région	Département	Population totale	Bénéficiaires ciblés (nombre de personnes)
Diourbel	Bambey	299 476	14 974
	Diourbel	268 215	26 822
	Mbacke	929 764	46 488
Fatick	Fatick	339 241	23 747
	Gossas	95 715	4 786
Kaffrine	Birkelane	101 216	5 061
	Kaffrine	207 676	10 384
	Koungheul	163 438	8 172
Kaolack	Guiguineo	115 183	11 518
	Kaolack	488 765	24 438
Kedougou	Kedougou	78 522	15 704
	Salémata	22 111	4 422
	Saraya	50 724	5 072
Kolda	Kolda	245 990	36 899
	Medina yoro	138 084	27 617
	Velingara	278 381	69 595
Louga	kebemer	259 085	23 318
	Linguere	373 211	44 785
	Louga	241 897	12 095
Matam	Kanel	238 606	35 791
	Matam	272 620	27 262
	Ranerou ferlo	51 313	12 828
Sedhiou	Boukiling	145 569	43 671
	Goudomp	156 097	46 829
	Sedhiou	151 327	22 699
St louis	Dagana	241 695	12 085
	Podor	370 751	44 490
	St louis	296 497	5 930
Tambacounda	Bakel	138 867	6 943
	Goudiry	114 846	28 712
	Tambacounda	299 163	59 833
Thies	Mbour	668 878	66 888
	Thies	667 814	20 034
	Tivaouane	452 172	22 609
Ziguinchor	Bignona	252 556	25 256
	Oussouye	48 331	4 833
	Ziguinchor	248 264	24 826
Total		9 512 06	927 416

SOURCE : SECNSA/CH NOVEMBRE2014

2.3. Liste des régions et départements visés par les interventions d'urgence

Le tableau 6 donne les régions et départements les plus touchés par la sécheresse et qui pourraient recevoir une aide alimentaire d'urgence.

03 DESCRIPTION DES ACTIVITÉS D'INTERVENTION

Tableau 7: Départements visés par une aide en aliment de bétail

Région	Départements	Effectif					Effectif Total en UBT	Noyau sensible (UBT)	UBT en %	Quota d'aliment
		Bovins	Ovins	Caprins	Porcins	Equins				
Diourbel	Diourbel	49 288	60 049	75 397	12 142	21 895	81 957	20 489	3.9%	609
	Bambey	46 612	103 659	93 151	2 573	19 877	83 061	20 765	3.64%	617
	Mbacké	71 710	86 994	60 169		31 481	111 042	27 760	4.87%	825
	Sous Total1	167 610	250 702	228 717	14 715	73 253	276 060	69 015	12.10%	2 050
Kaolack	Kaolack	32 522	480 701	332 425	11 113	66 998	188 322	47 081	8.25%	1 398
	Guinguinéo	16 564	14 678	3 124	3 602	4 238	21 464	5 366	0.94%	159
	Sous Total2	49 086	495 379	335 549	14 715	71 236	209 786	52 447	9.19%	1 558
Kaffrine	Kaffrine	53 298	54 796	27 631		9 081	65 322	16 330	2,86%	485
	Birkilane	40 632	41 818	21 136		6 962	49 850	12 462	2,18%	370
	MalemHodar	21 301	21 939	11 032		3 632	26 113	6 528	1.14%	194
	Koungheul	58 923	86 134	43 570		9 485	76 030	19 008	3.33%	565
	Sous Total3	174 154	204 687	103 369		29 160	217 315	54 329	9.52%	1 614
Fatick	Fatick	97 364	128 956	141 453	10 019	17 658	134 561	33 640	5.90%	999
	Gossas	91 254	154 809	103 358	257	27 243	136 501	34 125	5.98%	1 014
	Sous Total 4	188 618	283 765	244 811	10 276	44 901	271 062	67 765	11.88%	2 013
Louga	Louga	134 633	232 008	207 025		34 306	201 327	50 332	8.82%	1 495
	Kébémér	52 682	345 050	314 455		18 263	137 475	34 369	6.02%	1 021
	Linguère	227 452	519 996	468 074		9 686	319 051	79 763	13.98%	2 369
	Sous Total 5	414 767	1 097 054	989 554		62 255	657 852	164 463	28.83%	4 885
Saint-Louis	Saint Louis	12 615	13 050	25 672		303	15 537	3 884	0.68%	115
	Dagana	79 204	45 217	76 810		1 211	84 018	21 004	3.68%	624
	Podor	218 928	310 751	240 532		10 897	264 897	66 224	11.61%	1 967
	Sous Total 6	310 747	369 018	343 014		12 411	364 452	91 113	15.97%	2 706
Matam	Matam	100 091	180 456	96 708		9 384	128 790	32 197	5.64%	956
	Kanel	71 559	173 555	64 128		6 458	96 669	24 167	4.24%	718
	Ranérou	18 877	186 049	93 099		11 604	59 852	14 963	2.62%	444
	Sous Total 7	190 527	540 060	253 935		27 446	285 310	71 328	12.50%	2 119
Total		1 495 509	3 240 665	2 498 949	39 706	320 662	2 281 838	570 459	100%	16 945

SOURCE : DIREL

03 DESCRIPTION DES ACTIVITÉS D'INTERVENTION

Tableau 8: Liste des organisations partenaires et personnes à contacter pour la réponse

Nom de l'organisation partenaire	Nom de la personne à contacter à l'organisation	Rôle et responsabilité (AP, S&E, distribution de denrées alimentaires)	Numéro de téléphone	Adresse courriel
Primature	Cheikh DIOP	Président du comité de pilotage	(221) 33 889 69 69	c.diop@primature.sn
Direction de la Protection Civile	Dame GAYE	Point focal de l'ARC ; -Interface entre l'ARC et le Gouvernement	(221) 33 889 39 00	damebgaye@yahoo.fr dpcsen@hotmail.com
Secrétariat exécutif du Conseil national de Sécurité alimentaire (SE/CNSA)	Ali Mohamed dit Séga CAMARA	Coordonnateur de l'intervention (activités de ciblage, de distribution de vivres, de communication, de coordination, etc.)	(221) 33 865 30 35	secnsa@secnsa.sn
Commissariat à la Sécurité alimentaire (CSA)	Intendant Colonel Aly MAR	Acquisition de vivres et mise en place des vivres	(221) 33 821 61 91	dircsa@csa.sn
Direction de l'Élevage	Dr Mamadou Ousseynou SAKHO	Maître d'œuvre, chargé de la coordination et du suivi	(221) 33 821 32 28 / 33 823 43 99	mosakho@yahoo.fr

SOURCE : SE/CNSA

03 DESCRIPTION DES ACTIVITÉS D'INTERVENTION

2.3. Relation entre les partenaires dans les différentes interventions

Conformément à la mission du Conseil national de Sécurité alimentaire (CNSA) et à une décision explicite du Premier Ministre, le Secrétariat exécutif du Conseil national de Sécurité alimentaire (SECNSA) coordonnera l'intervention dans son entièreté. En particulier, le SECNSA:

- procédera à la mise en place des commissions de supervision et de distribution de vivres;
- conduira les opérations de ciblage des bénéficiaires
- procédera aux enquêtes de vérification des listes de bénéficiaires proposées par les différentes commissions de ciblage;
- effectuera les tâches de suivi/évaluation des activités liées à l'intervention;
- effectuera le travail de communication nécessaire.

Le SECNSA travaillera en étroite collaboration avec:

- le Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA) qui sera chargé d'acquies et d'acheminer les vivres au niveau des communes qui seront ciblées, en accord avec la carte de mise en place fournie par le SECNSA sous l'autorité des comités régionaux et départementaux de sécurité alimentaire;
- les différentes commissions techniques nationales et régionales qui seront mises sur pied pour les activités de ciblage et de distribution des vivres aux bénéficiaires pour leur communiquer les quantités de vivres mises en place;
- les autorités administratives déconcentrées (gouverneurs, préfets et sous-préfets) pour la coordination des activités au niveau déconcentré, en collaboration avec les Agents de Suivi de la Sécurité alimentaire et des Moyens d'Existence (ASSAME), chargés de la liaison avec le SECNSA;
- les assemblées de village/quartier pour les activités de ciblage des ménages les plus vulnérables;

Organigramme des principales structures concernées directement par l'intervention



Pour le volet pastoral, au niveau national, la coordination est assurée par le Ministère de l'Élevage et des Productions animales qui suit la mise en place de l'aliment de bétail en relation avec les chefs de service déconcentrés et des responsables d'usine. Au niveau départemental, le préfet, président des commissions, suit les flux financiers et l'effectivité des ventes en relation avec les usines et la structure de finance, en l'occurrence la banque CNCAS. La commission départementale réceptionne l'aliment et gère le stockage dans les magasins. Elle est chargée également des ventes et de la gestion des recettes qui sont immédiatement versées dans

les comptes départementaux de la structure de finance. La commission au niveau des communautés rurales fonctionne de la même façon et remonte les informations ainsi que les recettes au niveau départemental. Ces deux commissions veillent strictement à ce que l'aliment aille directement aux ayant-droit. Ces recettes constituent le fonds revolving qui permet un auto-approvisionnement des éleveurs en aliment de bétail, en période de soudure.

03
DESCRIPTION
DES ACTIVITÉS
D'INTERVENTION

Les commissions départementales sont constituées ainsi qu'il suit :

Président: Préfet du département

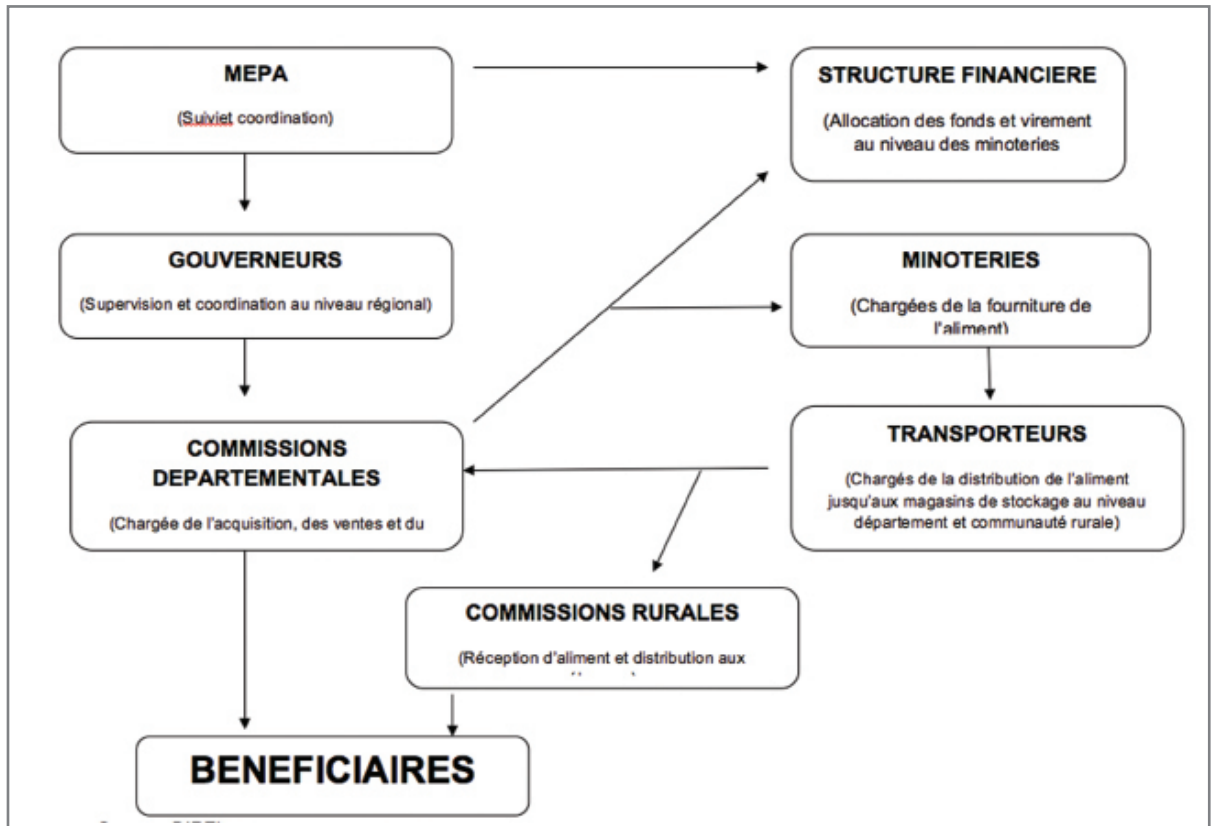
Rapporteur: Chef de service départemental de l'Elevage

Membres:

- Chef de service départementale de l'Agriculture et de l'Équipement rural

- Chef de service départementale du Développement communautaire
- Chef de service départementale du Commerce
- Représentant des services de la Douane
- Organisations Professionnelles d'Elevage
- Représentants de la Société Civile pour le volet pastoral, voici les relations entre les différentes structures impliquées:

L'organigramme suivant montre les relations entre les différentes structures impliquées:



SOURCE : DIREL

03 DESCRIPTION DES ACTIVITÉS D'INTERVENTION

2.4. Estimation du coût unitaire

On rappelle que chaque bénéficiaire recevra 15 kg de vivres par mois, pour un coût évalué à 3 973,4 FCFA, soit 3 600 pour l'achat, 350,9 FCFA pour le transport et 22,5 FCFA pour la manutention. Le coût unitaire des autres frais (ciblage, suivi/évaluation, communication, coordination, entreposage et gardiennage) est estimé à 344,2 FCFA par mois. Il en résulte que le coût unitaire par bénéficiaire, pour un mois de distribution de riz, s'établit à 4 317,6 FCFA.

Le tableau 9 présente le détail des coûts unitaires mensuels par bénéficiaire, pour le volet assistance alimentaire.

Table 9: Liste des organisations partenaires et

Rubriques	coût unitaire
Achat riz	3600.0
Transport riz	350.9
Manutention	22.5
Carburant supervision	5.7
Achats d'imprimeries (Bons matières, encre, stylos, cachets, etc.)	2.1
Frais de téléphone	0.8
Indemnités de déplacement	40.9
Frais divers (menues dépenses)	4.1
Frais de ciblage	124.5
Frais de communication	41.5
Coût du suivi/évaluation	74.7
Frais de coordination	49.8
Total	4317.5

SOURCE : SECNSA

03 DESCRIPTION DES ACTIVITÉS D'INTERVENTION

S'agissant du volet élevage, l'Opération Sauvegarde du Bétail (OSB), menée en 2012, a été l'occasion de mettre en place des commissions départementales de distribution à travers tout le territoire national. Depuis lors, ces commissions fonctionnent à travers le mécanisme de pérennisation mis en place grâce aux fonds revolving, constitués à partir des recettes de l'OSB 2012 dont le sac de l'aliment bétail de 40 kg était vendu avec une subvention de 50% décidée par les responsables des éleveurs eux-mêmes. En effet, ces derniers avaient sollicité le Ministère de l'Élevage pour les appuyer à s'autonomiser en matière d'approvisionnement et de distribution de l'aliment de bétail afin de limiter la spéculation notée dans le commerce des provendes notamment en cas de déficit alimentaire. Ces commissions, supervisées par les autorités

administratives et appuyées par les collectivités locales et les services de l'Etat concernés, serviront de cadre pour la distribution des 16 945 tonnes d'aliment acquises dans le cadre de cette opération d'urgence. Ainsi, la commission, avec l'aide des chefs de services départementaux de l'élevage, octroiera à chaque détenteur de troupeau la quantité d'aliment qui lui revient proportionnellement à la taille du troupeau. Il est important de noter que ces chefs de services départementaux et les chefs de poste vétérinaires sous leur tutelle, sont chargés de la mise en œuvre des campagnes annuelles de vaccination du bétail. A ce titre, ils détiennent les données sur les différentes exploitations des localités.

Tableau: Les coûts des activités de l'OSB

Rubriques	Unité	Quantité	Coût unitaire moyen	Total F CFA	Pourcentage du financement destiné à l'activité
Acquisition de l'aliment bétail	Tonne	16 945	162 500	2 753 562 500	91,79%
Transport	Camion de 40 T	424	300 000	127 200 000	4,24%
Manutention	Tonne	16945	700	11 861 500	0,40%
Frais de distribution	sac	423625	100	42 362 500	1,41%
Organisation réunion préparatoire à la mise en œuvre de l'opération	valeur	1	20 000 000	20 000 000	0,67%
Organisation de CRD préparatoire	valeur	1	-	-	0%
Organisation de CDD préparatoire	valeur	1	-	-	0%
Rapportage hebdomadaire	valeur	13	-	-	0%
Organisation de CDD Bilan	valeur	1	-	-	0%
Organisation de CRD Bilan	valeur	1	-	-	0%
Organisation d'un atelier national Bilan	valeur	1	20 000 000	20 000 000	0,67%
Communication	valeur			25 000 000	0,83%
TOTAL				2 999 986 500	100,00%

2.5. Coût mensuel de la distribution de vivres

Pour le volet assistance alimentaire, le coût total mensuel est de 4 004 119 663 pour un total de 927 416 bénéficiaires (Tableau 10).

Il est nécessaire de préciser que l'Etat du Sénégal a prévu de distribuer des vivres aux populations touchées par l'insécurité alimentaire sur une période de quatre (04) mois. Les fonds qui seront versés par ARC serviront à distribuer des vivres pendant environ 39 jours, pour un coût total qui s'élève à 5 200 000 000 FCFA.

Tableau 10: Le coût mensuel des interventions pour le volet sécurité alimentaire

Région	Département	Nombre de bénéficiaires	Coût unitaire
Diourbel	Bambey	14 974	66 198 340.3
	Diourbel	26 822	118 576 992.4
	Mbacke	46 488	205 518 127.8
Fatick	Fatick	23 747	104 982 769.3
	Gossas	4 786	21 158 358.3
Kaffrine	Birkelane	5 061	22 374 101.8
	Kaffrine	10 384	45 906 475.6
	Koungheul	8 172	36 127 476.8
Kaolack	Guiguineo	11 518	50 919 759.8
	Kaolack	24 438	108 037 601.2
Kedougou	Kedougou	15 704	69 425 586.8
	Salémata	4 422	19 549 155.9
	Saraya	5 072	22 422 731.5
Kolda	Kolda	36 899	163 126 256.2
	Medina yoro	27 617	122 091 596.4
	Velingara	69 595	307 671 530.4
Louga	Kebemer	23 318	103 086 209.4
	Linguere	44 785	197 989 359.7
	Louga	12 095	53 470 610.8
Matam	Kanel	35 791	158 227 915.0
	Matam	27 262	120 522 182.1
	Ranerou ferlo	12 828	56 711 119.9
Sedhiou	Boukiling	43 671	193 064 493.2
	Goudomp	46 829	207 025 649.8
	Sedhiou	22 699	100 349 681.3

03 DESCRIPTION DES ACTIVITÉS D'INTERVENTION

St louis	Dagana	12 085	53 426 402.0
	Podor	44 490	196 685 198.4
	St louis	5 930	26 215 851.4
Tambacounda	Bakel	6 943	30 694 208.4
	Goudiry	28 712	126 932 466.1
	Tambacounda	59 833	264 514 845.5
Thies	Mbour	66 888	295 704 193.2
	Thies	20 034	88 568 021.3
	Tivaouane	22 609	99 951 801.6
Ziguinchor	Bignona	25 256	111 653 885.6
	Oussouye	4 833	21 366 139.9
	Ziguinchor	24 826	109 752 904.8
Total		927 416	4 100 000 000

2.6. Description du flux financier provenant du versement de l'ARC

Le Ministère de l'Economie de Finances et du Plan a autorisé le ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique d'ouvrir un compte spécial ARC dans une banque nationale pour la gestion exclusive de ces fonds. Un gestionnaire du compte sera désigné pour l'administration financière conformément aux règles de la comptabilité publique et de la gestion de projet.

Les paiements seront effectués directement aux ayants-droits (prestataires de services, fournisseurs, personnel, etc.) après le service fait et sur présentation de toutes les pièces justificatives visées et certifiées conformes par l'autorité de la structure opérationnelle et le directeur de la protection civile.

2.7. Opérations de ciblage versement de l'ARC

Le ciblage des bénéficiaires de la distribution de vivres pourra être effectué dès le mois de janvier 2015. Les membres de la commission nationale chargée de l'assistance (membres du comité technique du système d'alerte précoce et partenaires techniques et financiers concernés) sont d'ailleurs convoqués en réunion le 15 janvier 2015, au SECNSA, pour valider la méthodologie de ciblage des communes proposée par le SECNSA.

Le ciblage des villages et quartiers sera l'affaire des commissions régionales et départementales, appuyées par la commission nationale. Pour ce qui est du ciblage des ménages bénéficiaires, il sera effectué par les assemblées de villages et de quartiers, sous la

supervision des membres de la commission nationale. Le ciblage des villages et quartiers se fera selon les critères liés à l'appréciation de la campagne agricole 2014/2015, la connaissance de chocs, etc. Quant au ciblage des ménages, les critères seront axés sur l'appréciation de l'état de sécurité alimentaire, des moyens d'existence, etc.

Aussitôt après le ciblage des ménages, une enquête de vérification sera effectuée pour apporter les corrections nécessaires. Les données de vérification de l'éligibilité d'un ménage seront collectées à l'aide de l'application Open data Kit (ODK), installée sur des Smartphones (déjà disponibles au SECNSA). Les listes des ménages apurées et corrigées seront mises à la disposition des commissions, des autorités administratives et des partenaires concernés.

2.8. Besoins d'approvisionnement

En ce qui concerne l'assistance alimentaire, sur la période d'un mois et neuf jours (39 jours), les besoins d'approvisionnement s'élèvent à 18 066 tonnes de riz. Les achats locaux seront privilégiés dans le cadre de cette assistance. En effet, les producteurs de riz de la vallée du fleuve Sénégal sont confrontés à des difficultés d'écoulement de leurs productions. Ces achats locaux permettront de résoudre deux problèmes simultanément : l'insécurité alimentaire des ménages vulnérables et la mévente du riz de producteurs vulnérables de la vallée.

03 DESCRIPTION DES ACTIVITÉS D'INTERVENTION

Tableau 11: Les besoins d'approvisionnement pour l'achat de vivres (volet sécurité alimentaire)

Article	Unité	Nombre d'unités nécessaires pour soutenir les bénéficiaires ciblés (à partir de l'étape 2.3) pendant un mois	Source(s)	Date prévue du commencement du processus de passation des marchés	Temps prévu (en jours) pour acquérir l'article
Vivres (riz)	Tonne	18 066	Producteurs de riz nationaux	Janvier 2015	30

2.9. Plan de suivi/évaluation

Un dispositif de suivi/évaluation sera mis en place en ce qui concerne l'assistance alimentaire. Ce dispositif prend en compte les activités de ciblage géographique et communautaire, de distributions et de gestion financière. Un ensemble d'indicateurs est arrêté. Il s'agit notamment de:

- le nombre réel de bénéficiaires /nombre ciblés;
- la quantité de vivres distribuée/quantité prévue;
- le coût unitaire réel/coût unitaire prévu ;
- la durée réelle de la distribution/durée prévue;
- le nombre de contraintes;
- etc.

Une évaluation globale de la distribution de vivres sera effectuée par le SECNSA et ses différents collaborateurs afin de mesurer l'impact de l'intervention, de tirer les leçons apprises, d'identifier les différents goulots d'étranglement et de formuler des recommandations pour les prochaines éditions.

2.10. Liste des risques et des hypothèses spécifiques

Pour l'assistance alimentaire, quelques risques sont à craindre:

- Risque de change: la prime que la compagnie ARC Ltd versera à l'Etat du Sénégal est libellée en dollars américains. Une baisse du taux de change entre le dollar et le franc CFA peut gêner le financement de l'ensemble des activités prévues dans le cadre de la distribution de vivres.

- Inflation: au moment de l'achat des vivres, les prix pourraient se situer à un niveau élevé. Ce qui pourrait fausser les prévisions.
- Stockage: si le stockage des riz dépasse un certain temps, des pertes pourraient être enregistrées.
- Problèmes de ciblage: le SECNSA et ses différents partenaires doivent rester vigilants pour que les vivres arrivent à leurs vrais destinataires ;
- Lenteurs dans le versement des fonds: Cela entraînerait un retard dans l'assistance aux populations qui commencent à s'impatienter.

Pour le volet pastoral, le risque pourrait être le retard dans la mise en place de l'aliment. Il peut arriver que la société fournisseur, par rupture de stock, ait des difficultés à honorer les engagements pris concernant le délai et dans ce cas de figure, cela se traduit par un rallongement de la durée de l'opération.

04 ANALYSE SOMMAIRE

3.1. Interventions que vous prévoyez de financer à l'aide du versement fait par l'ARC

Il faut rappeler qu'il est prévu de financer une seule intervention (distribution de vivres) à l'aide des fonds provenant de l'ARC (tableau12).

Tableau 12: Interventions avec le versement fait par ARC

Nom de l'intervention (Interventions éligibles de l'ARC à partir de l'étape 1.5)	Type d'intervention (Types d'intervention à partir de l'étape 1.5)	Part du versement de l'ARC affectée à l'intervention (en %)	Montant estimé du versement fait par l'ARC ()
Distributions de vivres	D	63.4	5 200 000 000
Distributions d'aliment de bétail	D	36.6	3 000 000 000

NB: Ce tableau sera réactualisé dès la notification par la société ARC Ltd au Gouvernement du montant exact de l'indemnité d'assurance.

3.2. informations supplémentaires sur le PDMO proposé

Les estimations des besoins sont effectuées sur la base du nombre de personnes vulnérables. Or, l'unité de ciblage est le ménage et non la personne. C'est pourquoi, le nombre de personnes maximal à aider dans un ménage ne dépassera pas un seuil qui sera fixé. Ce seuil était de 10 personnes l'année dernière. Il sera discuté par les membres de la commission technique nationale avant le démarrage des opérations de ciblage.

05

INSTRUCTIONS PERMANENTES

Tableau 13: Liste des instructions permanentes pour le volet assistance alimentaire.

N°	Nom de l'IP	Détails de l'IP		Date prévue d'achèvement	Type
Processus d'informations et de planification					
01	Suivi des niveaux de sécurité alimentaire	Suivi intensif du logiciel ARV et des autres outils d'alerte précoce pour effectuer le suivi de la sévérité et de la détérioration de la situation de la sécurité alimentaire	Experts ARC	Octobre 2014	Tâche
02	Mise à jour des bases de données de contacts	Mettre à jour les bases de données existantes des contacts chargés d'AP/ de GRS (groupes de coordination, partenaires chargés de la mise en œuvre, Ressources humaines supplémentaires, etc.)	Experts ARC	Octobre 2014	Tenue d'une réunion
03	Obtention des résultats de l'évaluation des besoins	Travailler avec le groupe chargé de coordonner l'intervention nationale plus générale en cas de sécheresse [SECNSA] pour obtenir des résultats de l'évaluation des besoins	SE/CNSA	Décembre 2014	Tenue d'une réunion
04	Notification aux partenaires du versement	Informé le(s) partenaire(s) d'exécution, les structures nationales et infranationales, et les responsables de programmes existants (si l'intervention est modulable) du versement	SECNSA DPC	Décembre 2014	Envoi de courrier
05	Organisation de réunions de coordination	Organiser des réunions de coordination avec tous les partenaires d'exécution afin de planifier la/les intervention(s)	SECNSA DPC	Janvier 2015	Tenue de réunion
Processus financiers					
06	Notification à l'institution financière de recevoir le financement venant de l'ARC	Notifier l'institution gouvernementale responsable de recevoir les fonds d'ARC et de transférer les fonds aux partenaires d'exécution qu'un paiement est prévu.	DPC DCEF	Décembre 2014	Envoi courrier
07	Notification aux partenaires chargés de la mise en œuvre du transfert de fonds	Informé les partenaires d'exécution et/ou les sources d'approvisionnement des transferts de fonds et vérifier les comptes bancaires.	DPC DCEF	Décembre 2014	Envoi courrier
08	Transfert des fonds	Transférer les fonds aux partenaires d'exécution et/ou aux sources d'approvisionnement	DPC DCEF DPC	Jan-Février 2015	Virement bancaire

05 INSTRUCTIONS PERMANENTES

Processus opérationnels					
09	Ciblage et inscription (à effectuer pour chaque intervention financée par l'ARC)	Identifier des bénéficiaires supplémentaires et mettre à jour les listes des bénéficiaires	SECNSA	Janvier-février 2015	-installation des commissions ; -élaboration de la méthodologie de ciblage-organisation de missions sur le terrain
10		Évaluer l'exhaustivité de la liste des bénéficiaires dans chaque district ou comté identifié	SECNSA	Février-mars 2015	Enquête de vérification
11		Accroître le personnel sur le terrain pour s'occuper des problèmes d'inscription/de listes des bénéficiaires pour les opérations élargies (s'il s'agit d'une opération modulable)	SECNSA	Février-mars 2015	Tâche
12	Passation des marchés (à effectuer pour chaque intervention financée par l'ARC, selon les besoins)	Identifier les acteurs responsables de l'achat des biens/approvisionnements	CSA, MEPA	Jan-février 2015	Tâche
13		Vérifier que les procédures et les sources de passation des marchés sont fonctionnelles	DCMP ARMP	Jan-février 2015	
14		Mettre en œuvre le processus de passation des marchés	CSA, MEPA	Jan-février 2015	Tâche
15	Vérifier la fonctionnalité des systèmes existants	En cas d'une intervention modulable, confirmer que les systèmes existants (systèmes de distribution/transfert de denrées alimentaires/d'espèces, etc.) soient en place, fonctionnels et qu'ils peuvent gérer la charge de travail supplémentaire	SECNSA	Février-mars 2015	Enquête de vérification et tests
16	Communication	Définir la strategy de communicaton qui sera utilisée par les partenaires d'exécution (réunions hebdomadaires, mensuelles, etc...)	SECNSA DPC	Janvier 2015	Tâche
17	Suivi & Évaluation	Identifier des besoins supplémentaires en personnel et en formation dans le cadre S&E, s'il y a lieu	SECNSA DPC		Tâche
18		Informer les partenaires d'exécution des exigences de comptes rendus mensuels et des dates butoirs	SECNSA DPC		Tâche
19		Soumettre des rapports mensuels au Secrétariat de l'ARC	SECNSA DPC		Tâche
20		Soumettre le rapport final de mise en œuvre et financier au Secrétariat de l'ARC	SECNSA DPC	Sept-octobre 2015	Tâche